



## Votre réponse est importante

Comme toutes les personnes vivant en France, les marinières sont concernées par le recensement de la population. Ainsi, les personnes habitant sur un bateau pratiquant la navigation fluviale et immatriculé en France sont **recensées en 2011**.

Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **vos participation est essentielle**. Merci.

## Comment remplir les questionnaires ?

**Vous pouvez remplir ce questionnaire sur Internet sur le site : [www.mariniers.insee.fr](http://www.mariniers.insee.fr)**

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du bateau.

Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu**.

N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :

- cochez la case qui convient



OU

- notez un chiffre par case



OU

- écrivez très lisiblement



Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

## Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont confidentielles. Elles sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni le nom ni l'adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les personnes sont comptées une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

**Cet imprimé doit être rempli pour tout bateau habité pratiquant la navigation fluviale et immatriculé en France**

**La feuille de bateau doit être remplie par l'occupant principal du bateau.** Il doit compléter la page 1, puis inscrire dans la liste pages 2 et 3 toutes les personnes vivant sur le bateau (y compris lui-même). Pour chacune de ces personnes, un bulletin individuel doit être rempli et signé. Lorsque tous les questionnaires auront été complétés, ils doivent être retournés le plus rapidement possible à l'adresse suivante : Insee Direction régionale Nord-Pas-de-Calais, Recensement de la population, 130 avenue du Président J.F. Kennedy - BP 561, 59023 LILLE CEDEX.



### Commencez ici

Nom du bateau

Numéro d'immatriculation du bateau

Nom et prénom de l'occupant principal du bateau

Nom

Prénom

Nombre de personnes habitant sur le bateau et inscrites dans la liste des pages 2 et 3 (y compris l'occupant principal)

**Continuez pages 2 et 3 →**

# Liste des personnes habitant sur le bateau

Inscrivez dans la liste ci-dessous toutes les personnes habitant sur le bateau, y compris :

- les salariés et apprentis logés sur le bateau ;
- les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.) ;
- les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité.

**Inscrivez aussi dans la liste :**

- les enfants mineurs qui font partie de votre foyer mais qui sont logés ailleurs pour leurs études ;
- les personnes qui sont présentes sur le bateau et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.

**Remplissez**

un bulletin individuel pour toutes les personnes inscrites dans la liste.

**N'inscrivez pas**

- les personnes de passage sur le bateau et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple, les personnes en visite ou en vacances).

**Ne remplissez pas**

de bulletin individuel pour ces personnes.

**Merci d'écrire en lettres capitales.**

**Inscrivez sur la première ligne l'occupant principal du bateau.**

<b>Nom</b> <small>(exemple : DUPAS, épouse MAURIN)</small>	<b>Prénom</b>	<b>Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne</b> <small>(exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, salarié, ami, etc.)</small>	<b>Adresse de résidence à terre</b> si la personne a une résidence à terre située <b>en France</b> <i>L'adresse de résidence à terre peut être par exemple l'adresse où réside la personne quand elle ne navigue pas, l'adresse où réside son conjoint, l'adresse où elle réside pour les week-ends ou les vacances, etc. Il ne s'agit pas de l'adresse où elle reçoit uniquement son courrier.</i>			<b>Commune d'inscription sur les listes électorales</b> si la personne est inscrite sur les listes électorales d'une commune en <b>France</b>	
			n°et voie (ou lieu-dit)	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département
			n°et voie (ou lieu-dit)	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département
			n°et voie (ou lieu-dit)	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département
			n°et voie (ou lieu-dit)	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département
			n°et voie (ou lieu-dit)	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département	commune <small>(et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)</small>	département

S'il y a plus de 5 personnes habitant sur le bateau, vous demanderez une feuille de bateau supplémentaire et des bulletins individuels supplémentaires à l'Insee